



Communiqué

Paris, le 3 décembre 2019

Représentativité, retraite, assurance chômage, risques professionnels, requalification... les attentes des auto-entrepreneurs et des travailleurs des plateformes

Une enquête OpinionWay pour l'Union des Auto-Entrepreneurs et des Travailleurs Indépendants avec le soutien de la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires

Bien que les auto-entrepreneurs soient au cœur des sujets de l'actualité sociale : aujourd'hui la réforme des retraites, hier l'entrée en vigueur au 1^{er} novembre dernier de la nouvelle indemnisation chômage, l'instauration par la loi LOM de chartes pour réguler le travail des plateformes, les propositions par ces dernières d'assurances privées, limitation de l'ACRE... ils sont encore mal voire pas entendus, et c'est pourquoi l'Union des Auto-Entrepreneurs a souhaité connaître leur point de vue sur ces questions.

Alors que la question de leur représentation dans les négociations sociales se pose (ils sont aujourd'hui faussement représentés par le collège des employeurs auxquels ils n'appartiennent pas et ne siègent pas autour de la table des négociations, l'UAE publie une enquête conduite par *Opinion Way* pour la première fois auprès de 400 auto-entrepreneurs et parmi eux de 150 travailleurs des plateformes.

Pour rappel, les auto-entrepreneurs représentent plus du tiers des presque 3 millions d'indépendants et sont composés pour environ 10 % de travailleurs des plateformes.

COMMENT FAIRE PROGRESSER LES PROTECTIONS SOCIALES?

La retraite : en 1ère position des revendications des indépendants/auto-entrepreneurs

La retraite est le volet de la protection sociale à améliorer en priorité pour 40 % des autoentrepreneurs et 31 % des travailleurs des plateformes. Cet enjeu arrive largement en tête, devant l'assurance chômage (respectivement 25 et 24 %) et la couverture des risques professionnels (arrêt de travail, accidents du travail) revendiqués par 20 % des travailleurs des plateformes et 15 % de l'ensemble des auto-entrepreneurs.

Pour François Hurel, Président de l'Union des Auto-entrepreneurs, « Au-delà du passage d'une valeur de point calculée sur le bénéfice à une valeur de point calculée sur le chiffre d'affaires, l'enjeu de la réforme pour les indépendants est double, leur permettre de valider les points nécessaires à une pension décente et réaffirmer l'équité des cotisations de tous les indépendants par un dispositif simple, lisible et compatible avec les carrières professionnelles à activités multiples». Pour l'UAE, « seul un dispositif où tous les indépendants acquitteraient une même cotisation jusqu'à un seuil de revenu restant à fixer permettrait de solutionner cette question d'équité ».

La mise en place de l'assurance chômage des indépendants entrée en vigueur au 1 er novembre semble quant à elle décevoir les auto-entrepreneurs. D'une part 56 % d'entre eux ne connaissent pas ce nouveau dispositif d'indemnisation chômage des indépendants et d'autre part, 40 % considèrent que cette assurance chômage n'est pas adaptée à leurs besoins.

Pour François Hurel: « En les poussant à aller voir un juge pour se placer en liquidation personnelle, on prend le risque de «juridiciariser» le régime de l'auto-entrepreneur, qui avait justement été conçu pour qu'il n'y ait ni passif social, ni fiscal. On risque également de créer une «trappe à pauvreté» dissuadant le rebond d'activité ».

Bien que 20 % des travailleurs des plateformes réclament une meilleure couverture des risques professionnels, ce sujet central apparaît encore sous-estimé par les auto-entrepreneurs, qui ne sont que 15 % à la réclamer.

Pour François Hurel, « cette sous-estimation masque un vrai risque qui fait qu'aujourd'hui les Auto-Entrepreneurs sont très mal protégés ; les chartes proposées par les plateformes ouvrent la porte un troisième statut en France de travailleurs pauvres. »

Qui doit financer la couverture de leurs risques professionnels (arrêt de travail, accident du travail, etc.)?

Pour 83 % des auto-entrepreneurs et parmi ceux-là, 76 % des travailleurs des plateformes, la couverture des risques professionnels doit être **prise en charge par une protection sociale spécifique et non par les plateformes**: 34 % de l'ensemble des auto-entrepreneurs interrogés estiment que cette cotisation doit être partagée entre les plateformes et les clients. Ils sont seulement 22 % de l'ensemble des auto-entrepreneurs et 16 % des travailleurs des plateformes à estimer que cela serait à la plateforme de la prendre en charge.

REPRESENTATIVITE OU REQUALIFICATION?

Un appel quasi-unanime à une représentativité des auto-entrepreneurs et des travailleurs des plateformes

67 % des auto-entrepreneurs se jugent mal représentés dans les négociations sociales (dont 29 % très mal représentés) et 81 % jugent que les travailleurs indépendants devraient être représentés par leur propre syndicat (88 % pour le sous-échantillon de travailleurs des plateformes). 96 % pensent que la question des travailleurs indépendants devrait avoir une place à part entière lors des négociations sociales.

« A ce jour, ces travailleurs sont représentés faussement par le collège des employeurs auxquels ils n'appartiennent évidemment pas. Cette population en croissance constante (appétence à l'indépendance et à l'autonomie, organisation du travail, bouleversement des modes de consommation) et qui partage de nombreuses attentes, doit aujourd'hui avoir accès à la négociation. Nous devons pouvoir négocier au plus près de leurs intérêts, que ces négociations portent sur les aspects sociaux, fiscaux, économiques ou administratifs... » réclame François Hurel.

Auto-entrepreneurs et travailleurs des plateformes partagés sur le sujet de la requalification

Si 71 % des auto-entrepreneurs ne se disent pas intéressés pour passer d'un statut d'autoentrepreneur à un statut de salarié, l'opinion est beaucoup plus nuancée pour le sous-échantillon des travailleurs des plateformes qui se montrent **intéressés à 56 % pour devenir salariés**.

Ceux qui souhaitent passer sous le statut de salarié mettent en avant le fait d'avoir une activité moins soumise aux aléas (60 % pour les AE dont 57 % pour les travailleurs des plateformes) juste avant avoir une meilleure protection sociale (respectivement 54 et 43 %).

Parmi les avantages du statut d'indépendant, arrive en tête cette indépendance, le droit de pouvoir cumuler plusieurs activités et/ou plusieurs clients ou préparer la création d'une entreprise plus importante) pour respectivement 79 % des auto-entrepreneurs et 71 % des travailleurs des plateformes le fait de pouvoir choisir son organisation et ses horaires.

Quand on interroge l'ensemble des entrepreneurs sur le principe de la requalification des travailleurs les plateformes en salariés, les auto-entrepreneurs y sont favorables à 52 % et les travailleurs des plateformes à 64 %.

Pour François Hurel, « de tels chiffres démontrent l'urgence à solutionner la question de la représentativité de cette population et celle de sa protection sociale. A défaut la requalification et ses conséquences menaceront tout le travail indépendant en France ».

Méthodologie

1 400 auto-entrepreneurs en activité dont 150 travailleurs des plateformes ont été interrogés par téléphone entre le 7 octobre et 21 novembre 2019

Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante : « Sondage OpinionWay pour l'UAE, avec le soutien de la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires» et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.

À propos de l'UAE

Organisation reconnue par les Pouvoirs Publics, l'UAE a pour mission de promouvoir et de défendre le régime de l'autoentrepreneur et d'accompagner ces derniers tout au long de leur projet, de l'installation au développement. L'UAE assure la diffusion des connaissances en mettant à la disposition de tous les autoentrepreneurs une série d'informations et de services proposés par plusieurs partenaires officiels (CCI France, AFE, CIC, CSOEC, URSSAF, SAGE, MMA, Groupe La Poste, Fondation Le Roch-Les Mousquetaires, Kang) via son site web et également via son programme d'accompagnement le Pass UAE et ses actions de proximité en région. Inspiration à poursuivre sur : http://www.union-auto-entrepreneurs.com/quisommes-nous

À propos de la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires mène des initiatives concrètes qui encouragent l'esprit d'entreprendre, le sens de l'engagement et l'ambition de la performance pour tous. Convaincue que l'humanisme, la proximité et la performance constituent les piliers d'un engagement sociétal porteur d'avenir, la Fondation soutient les créateurs d'entreprises en apportant du souffle aux initiatives les plus prometteuses :

- Coup de Pouce, concours de business plan pour start-up en phase de lancement
- **Prix Audace**, challenge pour auto-entrepreneurs audacieux
- Club des Entrepreneurs, dispositif sur mesure pour encourager la création d'entreprise ou pour accélérer la croissance

Chaque année, nous challengeons une centaine d'entrepreneurs. Nous engageons une dotation globale de 500.000 euros pour les encourager et leur donner une chance supplémentaire de réussir.

Retrouvez l'ensemble de ses actions sur : http://www.fondationleroch-lesmousquetaires.org/

Contact Presse : Imedia Conseil

 $Is abelle\ MAURIAC\ -\ imauriac@imedia-conseil.fr\ -\ 06\ 27\ 70\ 71\ 60$